HIDALGO!2022

Réponse au questionnaire de l'Association Professionnelle Nationale des Militaires de la Gendarmerie du XXIème siècle.

_____

RETRAITE

Quels sont vos projets concernant le régime des retraites des gendarmes et, par extension de l'ensemble des militaires français ?

Il est injuste que, après une vie au service des Français, la retraite ne tienne pas compte de l'abnégation, la dangerosité et la pénibilité. Il faut en particulier que les questions liées à la chronobiologie et ses incidences sur la diminution de l'espérance de vie en bonne santé soient prises en considération.

PROTOCOLE LIE A LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOPMI

Le 9 mars 2022, un protocole lié à la mise en œuvre de la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur a été signé par le Ministre de l'Intérieur et le directeur général de la gendarmerie nationale. Comptez-vous poursuivre la mise en œuvre de ce protocole et vous engagez-vous à respecter son budget et son cadencement ?

Le protocole signé le 9 mars dernier est avant tout un exercice de communication à ce jour non financé, y compris par la LOPMI, présentée la semaine qui a suivi. Car cette dernière n'a de programmation que le premier article, qui gage un accroissement du budget du ministère de l'Intérieur de manière très progressive et qui repose principalement sur la seconde moitié du quinquennat 2022-2027, ce qui ne s'avère pas très engageant au regard de l'instabilité du contexte politique, géopolitique, sanitaire et économique. En substance : les promesses programmatiques n'engagent que ceux qui les croient. Le conseil d'Etat l'a dit très clairement : il « *considère que la crédibilité de cette programmation budgétaire est affectée de nombreuses incertitudes et que son effectivité ne peut être regardée comme garantie*. » En outre, aucune corrélation n'est établie entre la programmation budgétaire et les moyens qui pourraient être affectés au financement des nombreuses mesures de transformation du ministère annoncées dans le rapport annexé.

Mais parce que le résultat de cette concertation va dans le bon sens pour la Gendarmerie nationale, ce protocole, qui évoluera également de manière positive dans le cours du mandat du fait des réformes qui seront déployées, sera financé et appliqué.

PROCÉDURE PÉNALE : La procédure pénale actuelle est particulièrement complexe et génère au quotidien de grandes difficultés pour l'enquêteur parfois au détriment des victimes. Il est essentiel de revoir concrètement et rapidement la procédure pénale afin de simplifier, de rationaliser et de moderniser la procédure pénale. Quelles propositions défendez-vous pour réaliser ce chantier réclamé depuis longtemps par de nombreux acteurs du procès pénal ?

La procédure pénale devra être repensée pour gagner en efficacité, être rationnalisée et mobiliser les nouvelles technologies. Car il est évident que nous avons beaucoup sur-transposé les directives européennes, mais aussi que la conception des procédures ne s'est pas adaptée aux nouvelles technologies. Nous ne devons plus seulement passer du fax au mail, il nous faut envisager une autre manière de travailler, sans rien enlever aux droits fondamentaux (transcription *speech to text* certifiée conforme, recours à l'intelligence artificielle, etc.).

Un plan d'investissement technologique sera élaboré (bureautique, techniques d'enquête, déchiffrement, etc.). L'échec de mise en œuvre d'un logiciel de rédaction des procédures traduit à lui seul l'état de décrépitude des moyens de la police judiciaire. Par ailleurs, de la même manière que l'on doit réfléchir à l'équipe entourant le magistrat, il faut penser des équipes d'enquête qui spécialisent et mutualisent la prise en charge des éléments procéduraux. L'idée des greffiers de police judiciaire va dans le bon sens.

En qualité de candidate à la Présidence de la République, quelle politique pénale proposez-vous afin de rétablir l'autorité de l'État et celle des hommes et des femmes qui l'incarnent ?

Il faut, et cela a déjà été dit par Anne Hidalgo, que le systématisme carcéral cède le pas à des peines efficaces et effectives. La prison ne résout rien si elle n'est pas justifiée par une situation personnelle, un parcours pénal, une menace pour la société. Nous avons ainsi plaidé pour des peines d'amende, de travail d'intérêt général ou encore de sursis probatoire conçues non pas comme alternatives mais comme principales ! Notre modèle pénal doit profondément évoluer. Il démontre aujourd'hui son inefficacité au regard du taux de récidive ou de réitération mais également des dommages sociaux durables qu'il engendre sans que les victimes y trouvent un quelconque apaisement. Mais cela suppose de donner de véritables moyens humains et technologiques nécessaires pour prononcer ces peines, les faire exécuter et accompagner cette exécution. Nous devons également avancer plus loin encore sur la justice restaurative.

En outre, le système actuel de maison d'arrêt, centre de détention et maison centrale est aujourd'hui caduc. Il nous faut orienter les personnes détenues, non pas en fonction d'un quantum de peine, mais en liaison avec leur profil (personnel, pénal, social, économique, etc.). Cela suppose de systématiser l'évaluation (aujourd'hui réservée aux peines de plus de 10 ans et aux terroristes) et de diversifier les modes de détention : de nuit, structurée autour d'une activité économique de réinsertion, en module de respect, etc. Cela suppose également une autre prise en charge de la précarité, de la maladie et des troubles psychiatriques notamment.

C'est donc un big bang que nous appelons de nos vœux.

Naturellement, ces orientations ne peuvent voir le jour à effectifs constants. Il nous faut accroître le recrutement de personnels d'insertion et de probation mais également favoriser les approches pluridisciplinaires grâce à des éducateurs, psychologues, assistants sociaux, etc.

BUDGET ET EFFECTIF DE LA GENDARMERIE : Le budget de la gendarmerie est régulièrement sous-dimensionné au regard des exigences et objectifs qui lui sont fixés. Un des problèmes récurent est la part du budget d'équipement / fonctionnement dans le budget général. Cela impacte le renouvellement des matériels, la rénovation du parc immobilier, l'équipement individuel des gendarmes. Si une amélioration a été perçue, le protocole signé en mars 2022 pourrait entraîner un recul en ce domaine. Quelles perspectives budgétaires proposez-vous pour répondre à ces difficultés manifestes et pérennes ?

Le ministère de l'Intérieur souffre des à-coups budgétaires qui rendent toute réforme durable impossible. La présentation de la LOPMI est, à ce titre, un *mea culpa* de l'actuel Gouvernement plus qu'un projet.

Car dès l'été 2017, Emmanuel Macron avait annulé 200 millions d'euros de crédits hors dépenses de personnel (hors T2). Par la suite, les dépenses de fonctionnement et d'investissement ont connu des diminutions entre 8 et 16% pour

la Police nationale et entre 12% et 24% pour la Gendarmerie nationale ! Les forces de sécurité intérieure ont certes continué de recruter (moins qu'annoncé) mais des personnels moins bien équipés, moins bien logés et moins bien formés !

Il faut poser dès le début du quinquennat une ambition claire sous la forme d'une loi de programmation avec un effort budgétaire assumé, équilibré, et réellement soutenable pour le service public de la sécurité contrairement à ce qu'Emmanuel Macron a fait pour l'heure.

Dans ce cadre, il faudra naturellement prévoir des recrutements pour combler les besoins existants et remplacer les départs à la retraite. Tout sera mis en œuvre pour accroître la présence des forces de sécurité intérieure sur le terrain : grâce aux recrutements, à des redéploiements, à la modernisation des outils et procédures, à la réforme des cycles horaires, ce seront plus de 6000 policiers et gendarmes qui pourront accomplir leur vocation première : le service à la population.

Mais plutôt que d'atteindre des plafonds d'emplois stéréotypés ou de prévoir des renforts ponctuels, les effectifs locaux de police et gendarmerie doivent être adaptés aux besoins tels qu'établis après diagnostic concerté par tous les acteurs de terrain, notamment les élus. Lancé dès l'élection, ce diagnostic nourrira la loi de programmation quinquennale que le nouveau gouvernement défendra en octobre devant le Parlement.

Par ailleurs, recruter des policiers et gendarmes sans pouvoir les équiper est une hérésie à laquelle s'est livré Emmanuel Macron. Il faut donc poser une règle d'or : la dépense prévisionnelle de tout recrutement doit intégrer le budget suffisant d'équipement et en immobilier pour améliorer les conditions de vie et de travail des policiers et gendarmes.

De manière plus large, quels sont pour vous les axes d'efforts budgétaires prioritaires ?

Nous voulons une police et une gendarmerie apaisées, mieux formées, mieux contrôlées, plus présentes sur le terrain, mieux équipées, plus en phase avec les réalités locales et qui aient pris un virage technologique assumé, et un budget qui ne soit pas, comme cela est le cas actuellement, en trompe l'œil car les augmentations annoncées font partie du plan de relance mais ne représentent pas un effort budgétaire pérenne.

PLACE DE LA GENDARMERIE AU SEIN DU MINISTERE DE L'INTÉRIEUR

Comment définissez-vous la place de la gendarmerie au sein des forces de sécurité intérieure ?

La réforme de 2009 a constitué, à juste titre, un traumatisme pour la Gendarmerie nationale. Loin de lui réserver une place équitable au sein du ministère de l'Intérieur, elle a connu une minoration de son action et de son influence (renseignement territorial, lutte contre le terrorisme, technologies, etc.). Sous le quinquennat de François Hollande, de réels efforts ont été accomplis pour apaiser la situation et revenir à une situation d'équité. Force est de constater que l'équilibre trouvé à l'époque est aujourd'hui fragilisé.

Il convient donc, tout en créant une dynamique de mutualisation effective mais efficace, de rétablir l'équité pure et parfaite, sur l'ensemble des sujets qui occupent le ministère.

Pensez-vous que la proposition du « Livre Blanc de la Sécurité Intérieure » était pertinente ? Quel est votre position sur la gestion de la lutte contre les cybermenaces ?

Elle ne l'est pas, d'autant que les compétences techniques de la Gendarmerie nationale, son dynamisme technologique sont évidentes et reconnus des acteurs concernés. Il faut donc qu'elle occupe la place qui lui revient, dans une équité pure et parfaite.

Les cybermenaces représentent une activité toujours plus grande pour les services, indépendamment du ressort territorial. Il faut donc que la réponse soit foisonnante, coordonnée, mutualisée le plus possible. Dans ce schéma, la Gendarmerie tiendra une place éminente et une coordination ministérielle doit voir le jour. De même, les efforts

(budgétaires et humains) du côté de l'autorité judiciaire doivent être consentis à l'aune de l'investissement du ministère de l'Intérieur afin d'assurer l'efficacité de la réponse pénale.

***